

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
 COMMISSION DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

en application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

**Spécialité BIOLOGIE MEDICALE ET PHARMACIE HOSPITALIERE
 (classement des candidats par ordre alphabétique)**

	NOM	PRENOM
1	BARSA	Reem
2	BELARJ	Badia
3	BERNADES CIPRIANO RUFFET	Paula
4	JAONASOA	Jean de la Croix
5	KOUAMÉ	Kouassi Bérenger
6	OUEDRAOGO	Mahamado Lamine
7	RAKOTOARIVÉLO	Zolalaina Huberthine
8	RAMAVOSON	Tsiriniaina
9	SOGBO	Frédéric

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le lundi 31 mai 2021

Clara de Bort
 Directrice Générale de l'ARS de Guyane
 Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

